



ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025-DPAT / T-038

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 32
P.R.	PR 7 + 700 au PR 10 + 100
COMMUNES	STIRING - WENDEL SPICHEREN
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2025</i> • Travaux de consolidation du talus raviné par les inondations de 2024 entre STIRING-WENDEL et SPICHEREN.
DATES	• Du mardi 22 avril au vendredi 25 avril 2025
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière (coupure 24h/24 – 7j/7)
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de chantier et de coupure à la charge de l'entreprise TP GEO - Sous contrôle du Département – UTT de FORBACH – SAINT AVOLD • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de FORBACH – SAINT AVOLD

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière (24h/24 et 7j/7) sur la RD 32 entre STIRING-WENDEL et SPICHEREN.

Une déviation sera mise en place comme suit :

→ SITRING-WENDEL → RD603 → A320 → RD31 → OETING → RD31 → BEHREN-LES-FORBACH → RD30C → RD30A → RD32A → RD32 → SPICHEREN

• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise TPGeo à Obernai (67) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH - BOULAY et aux Maires des Communes de STIRING WENDEL, SPICHEREN, BEHREN-LES-FORBACH, ETZLING, OETING, pour information.

METZ, le 08 / 04 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025-DPAT / T-038

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1

- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ

- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01

- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui
le concerne.

- 5 MM Les Maires des Communes de STIRING WENDEL, SPICHEREN, BEHREN-LES-
FORBACH, ETZLING, OETING, pour information.
mairie@rtvcstiring.fr mairie@spicheren.fr
accueil.mairie@ville-behren.fr mairie@mairie-oeting.fr etzling@rtvc.fr

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD +
DPAT/DRM/SDER/CORD57 + DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise TPGeo – 3 rue de la Divinale – 67210 OBERNAI
M. Kilian FISCHER k.fischer@tpgeo.com

Chrono SDER

METZ, le 08 / 04 / 2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT